



Le **Jardin des Lotus** est une petite association fondée en 2008 pour venir en aide aux habitants de ZULUK, réfugiés tibétains et népalais, à 3200 m, aux confins du Sikkim, à la frontière indo-tibétaine.

A cette époque, les habitants de Zuluk et de la haute montagne environnante vivaient dans des cabanes en ferraille ou en bambous, étaient complètement isolés, illettrés, et espéraient un avenir meilleur pour leurs plus jeunes enfants, livrés à eux-mêmes, pauvrement vêtus, sans un jouet, sans un livre, sans école.



Même si la situation s'est un peu améliorée depuis, avec l'ouverture de la route aux touristes exclusivement indiens, la vie reste très dure, terrible l'hiver...



Le Jardin des Lotus a d'abord aidé Paljor, un moine tibétain, à scolariser une dizaine d'enfants dans 2 classes en bambou, puis grâce à la générosité de ses membres et grâce à un mécénat d'entreprise, l'association a fait construire une école-pensionnat en 2010, où une centaine d'enfants sont désormais accueillis dans une atmosphère chaleureuse.

Des parrains-marraines s'engageant dans la régularité d'un versement mensuel ont permis de totalement prendre en charge une cinquantaine d'enfants, entre 3 et 12 ans, parmi les plus pauvres, dont les parents n'ont aucune capacité financière.

Ces parrainages collectifs financent le quotidien : hébergement, nourriture, uniformes, fournitures scolaires, salaires des 9 professeurs et de l'équipe (4 personnes) du pensionnat, qui s'occupe des enfants en permanence, en dehors des heures de cours, week end compris. 4 orphelins restent à demeure avec la directrice qui les a, de fait, adoptés.

L'association a besoin de nouveaux parrainages pour maintenir cet existant et laisse les parrains-marraines décider de la somme qu'ils peuvent offrir, tout en proposant un minimum de 15 € mensuels, par chèque ou virement.

Des adhésions, des dons ainsi que ainsi que des concerts et expos d'artisanat indo-tibétain aident au financement de travaux de sécurisation des bâtiments.

Si vous souhaitez nous aider à ouvrir l'avenir de ces enfants, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de l'envoyer avec votre chèque à l'ordre du « Jardin des Lotus ».

Cette association étant reconnue d'intérêt général par l'Administration Fiscale, 66% des versements sont déductibles de l'impôt sur le revenu des particuliers dans la limite de 20% du revenu imposable et 60% pour les entreprises, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Toutes les 6 semaines environ, vous recevrez la lettre d'informations de l'association.

Bulletin à découper et à retourner rempli, au : JARDIN des LOTUS, 5 rue de la Fiancée, 91410 LA FORET LE ROI

NOM : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____ Code postal et Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail (très important pour éviter les frais postaux) : _____

Ces renseignements sont uniquement destinés à l'association, ils ne sont jamais communiqués à des tiers.

- Ci-joint ma cotisation de 20 € à l'ordre du « Jardin des Lotus », pour l'année 2021 pour l'année 2022
 Je fais un don, de : _____ €
 Je souhaite devenir parrain-marraine, de manière collective, et m'engage à verser _____ € par mois, en 1 ou plusieurs fois

Ci-joint versement de : _____ € représentant : _____ mois de parrainage, à partir du mois de : _____

Date et SIGNATURE

Sommes déductibles des impôts : un versement de 100 € revient à 34€.

Un reçu vous sera adressé début 2022 pour les versements reçus jusqu'au 30/12/21 ou début 2023 pour les versements reçus à partir du 1^{er} janvier 2022.